

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 7 mars 2016

Séance régulière du Conseil tenue le 7 mars 2016 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Denys Spénard

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 2016-50

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'ordre du jour proposé tel que rédigé en ajoutant les points suivants

VARIA

Monsieur Maurice Prud'homme

Terrain de pétanques et arrosage dans les puisards de pluvial

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE FÉVRIER – POUR ADOPTION

Rés. 2016-51

PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Les procès-verbaux du mois de février 2016 tels que rédigés.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 2016-52

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 2016-53

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 165,779.90\$ (Chèques fournisseurs 19866 à 19965).

DOSSIERS EN COURS

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 265 – OCTROI DU REFINANCEMENT

Rés. 2016-54

CAISSE PIERRE LE GARDEUR – ACCEPTATION DES CONDITIONS DE REFINANCEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 265

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre faite par la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur pour le refinancement par billet du Règlement numéro 265, au montant de 93,300.\$ pour un taux fixe de cinq (5) ans à 3.65%. L'amortissement sera de 5 ans et le remboursement en capital annuel sera de **9,330.\$**

De plus, sont également autorisés à signer tous les documents relatifs aux refinancements Monsieur Le Maire ou le Maire-Suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière.

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISME – ANNÉE 2016

Rés. 2016-55

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES - ANNÉE 2016 -

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2016 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière	Club de L'Amitié
Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice	Club Quad les Randonneurs
Avenue Justice Alternative	Fabrique de Saint-Sulpice
Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice	GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice
Cercle des fermières de St –Sulpice	Maison des jeunes de Saint-Sulpice
Chorale de Saint-Sulpice	Popote du portage
	Service des Loisirs de Saint-Sulpice
	Société Saint-Vincent de Paul

DIRECTRICE GÉNÉRALE – CONDITION DE TRAVAIL – ACCEPTATION

Rés. 2016-56

DIRECTRICE GÉNÉRALE – CONDITIONS DE TRAVAIL – ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil décrète à compter du 1^{er} janvier 2015 les conditions de travail, les attentes de rendement ainsi que le processus d'évaluation du rendement pour la fonction de Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, le tout tel que plus amplement détaillé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DIRECTEUR DES SERVICE – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL – ACCEPTATION

Rés. 2016-57

DIRECTEUR DES SERVICES – RENOUELEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL – ACCEPTATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De renouveler le contrat de travail du Directeur des Services pour la période finissant au 31 décembre 2018, de plus, autorisation est donnée au maire ou maire suppléant de signer ledit contrat de travail

COUNTRY STEP LANAUDIÈRE – DEMANDE DE STATIONNEMENT DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS – DÉCISION

Rés. 2016-58

COUNTRY STEP LANAUDIÈRE – DEMANDE DE STATIONNEMENT DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la demande faite par l'*École de dans Country Step Lanaudière* et permet le stationnement de véhicule récréatifs, du 26 août au 28 août 2016.

Il est cependant convenu que ces véhicules sont entièrement autonome donc n'auront pas besoin d'aucun service.

De plus, il est entendu que l'école est entièrement responsable de la propreté des lieux et que ces derniers devront être nettoyé avant le départ des motorisés

ADMQ – LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE – AUTORISATION POUR UNE FORMATION

Rés. 2016-59

ADMQ – LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE - AUTORISATION POUR UNE FORMATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à suivre une formation offerte par l'ADMQ le 14 avril 2016 à St-Jean-de-Matha au sujet de la gestion financière municipale, et ce, pour un montant de 295 plus taxes applicables

FÊTE NATIONALE – AUTORISATION DE FEUX D'ARTIFICE ET DE SIGNATURE DE CONTRAT – BEM FEUX D'ARTIFICES

Rés. 2016-60

FÊTE NATIONALE 2016 – AUTORISATION DE FEUX D'ARTIFICE ET DE SIGNATURE DE CONTRAT – BEM FEUX D.'ARTIFICES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la présentation de feux d'artifice et d'accepter la soumission de BEM feux d'artifice pour la représentation à la Fête Nationale le 23 juin 2016 au Centre Communautaire Léo Chaussé, et ce, pour un montant de 5,000.\$ plus les taxes applicables

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT – AUTORISATION D’AFFICHAGE DE POSTE ET MANDAT À M. MICHEL GOBEIL

Rés. 2016-61

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT – AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE ET MANDAT À M MICHEL GOBEIL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à afficher l'offre d'emploi de Secrétaire-Trésorier adjoint et mandate Monsieur Michel Gobeil pour procéder à la sélection du candidat lors de la fin des mise en candidature pour en faire la recommandation à la Direction Générale et au Conseil Municipal

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – INSTALLATION D’UNE BOITE À LIVRE – HALTE PIÉTONNIÈRE DU CHEMIN DU BORD-DE-L’EAU

Rés. 2016-62

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – INSTALLATION D’UNE BOITE À LIVRE – HALTE PIÉTONNIÈRE DU CHEMIN DU BORD DE L’EAU

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil autorise l'installation d'une boite à livre à la halte piétonnière du Chemin du Bord de L'Eau dont le tout sera sous la responsabilité des responsables de la Bibliothèque Municipale.

De plus, toutes les dépenses inhérentes à cette installation seront prises à même le budget de fonctionnement de la Bibliothèque Municipale

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – RÉOLUTION D’APPUI – DÉCRÉTER MOIS D’AVRIL LE MOIS DE LA JONQUILLE

Rés. 2016-63

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – RÉOLUTION D’APPUI – DÉCRÉTER MOIS D’AVRIL LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

VARIA

MONSIEUR MAURICE PRUD'HOMME - TERRAIN DE PÉTANQUES ET ARROSAGE DANS LES PUISARDS DE PLUVIAL

Les membres du Conseil confirme qu'il y aura aménagement d'un terrain de pétanque cet été

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Marcheterre, question au sujet du slogan

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2016-64

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée. **19h25**

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière